

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 20 janvier 2025, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté les projets de règlement suivants :

- Règlement de concordance numéro 306-25 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches;
- Règlement de concordance numéro 307-25 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 10 février à 19 h au Centre intergénérationnel situé au 252, chemin Sacré-Cœur Ouest à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments des projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ces projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 7 février 2025 par les moyens suivants :

par courriel :

dga@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme
Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 28 janvier 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin